

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 78 (2021-2026)  
de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray (PS) et Adrienne Salina (PLR)  
demandant d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre  
à la demande grandissante de place d'accueil extrascolaire**

En séance du 15 février 2023, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 78 de Mme et MM. M. Vonlanthen, L. Woeffray et A. Salina lui demandant d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre à la demande grandissante de place d'accueil extrascolaire.

**Résumé du postulat**

Par ce postulat, il est demandé au Conseil communal de présenter des solutions concrètes visant à maintenir durablement une capacité en mesure de répondre à la demande de places en AES. Le postulat demande en particulier d'étudier les options suivantes:

- présentation de mesures urgentes pour les AES les plus fréquentés, à savoir ceux du Bourg, de l'Auge, de la Vignettaz et de Pérolles, afin d'assurer l'offre nécessaire à la rentrée 2023;
- faisabilité et pertinence d'installer des pavillons provisoires, ainsi que l'état d'avancement des prolongations d'autorisation si nécessaire;
- mise en place de salles polyvalentes pouvant faire office de réfectoires pour subvenir à la forte demande à midi;
- opportunité de l'introduction d'un horaire continu où l'école prendrait en charge les enfants jusqu'en fin d'après-midi;
- état des lieux des démarches visant à trouver de nouveaux locaux pouvant compléter de manière pérenne l'offre de places existantes.

**Réponse du Conseil communal**

L'AES de la Ville de Fribourg existe depuis la fin des années 1990. A l'origine, la "garde des enfants" était assurée par des chômeurs·se-s, des bénéficiaires de l'aide sociale et de manière générale des personnes avec pas ou peu de formation initiale.

Le contexte a depuis bien changé et certaines communes, dont Fribourg, ont pérennisé et professionnalisé l'AES. Aujourd'hui, la Ville de Fribourg emploie 54 collaborateur·trice·s dans les accueils (39.8 EPT) et 6 apprenti·e·s. Le personnel est à 98% formé: 50% CFC assistant·e socio-éducatif, 50% intervenant·e·s AES (formation de base). L'équipe est complétée par un secrétariat (1.8 EPT) et une coordinatrice (0.8 EPT).

Depuis quelques années, le taux d'inscriptions augmente de manière très importante, ce qui implique qu'il devient de plus en plus difficile de s'adapter au printemps pour la rentrée scolaire de la même année: de nouveaux locaux ou des locaux supplémentaires doivent être trouvés, du mobilier doit être acheté et du personnel engagé. C'est précisément pour cette raison, et afin de pouvoir anticiper cette augmentation, que la situation de l'AES fait désormais partie du Plan directeur des infrastructures scolaires.

Conformément à la tendance lourde qui s'observe un peu partout, le Conseil communal s'attend à ce que les inscriptions continuent d'augmenter, potentiellement jusqu'à l'atteinte d'un taux de 50-70% de fréquentation (situation actuelle de l'accueil du Bourg). Un article de la RTS du 27 juin 2023 mentionne d'ailleurs que les parents sont 71% à reconnaître le besoin de structures d'accueil de jour sur l'ensemble du territoire<sup>1</sup>. Il reste à déterminer quels sites croîtront le plus rapidement et demanderont donc des investissements en priorité.

### **Présentation de mesures urgentes pour les AES les plus fréquentés, à savoir ceux du Bourg, de l'Auge, de la Vignettaz et de Pérolles, afin d'assurer l'offre nécessaire à la rentrée 2023**

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, à l'exception de l'accueil du Bourg, il a fallu rechercher des solutions sur tous les sites pour les unités de midi. Pour le site du Jura, il a fallu trouver des locaux également pour les unités de fin d'après-midi.

Grâce aux locaux loués par la Ville de Fribourg à la Cité Saint-Justin, la couverture pour l'accueil du Bourg est actuellement assurée, malgré la fusion des écoles du Bourg et de la Neuveville et la nouvelle organisation des degrés scolaires. Cette dernière a engendré une augmentation des inscriptions à l'accueil de l'Auge-Neuveville, pour lequel la Paroisse Saint-Jean loue à la Ville une salle qui permet d'accueillir 20 enfants sur l'unité de midi. Au Schoenberg, une solution a été trouvée avec le Centre d'animation socio-culturelle. A la Vignettaz, la salle polyvalente est utilisée pour accueillir 30 enfants et au Jura, c'est au sein de l'ancienne zone de pique-nique de la mensa de la DOSF que 70 enfants peuvent prendre leur repas.

En résumé, le tableau ci-dessous présente les solutions trouvées et le nombre de places décentralisées permettant de couvrir dans l'ensemble les besoins pour cette année scolaire 2023-2024.

---

<sup>1</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/14130619-les-parents-demunis-face-a-un-accueil-parascolaire-toujours-plus-sous-pression.html>

Situation 22-23			Projection 23-24			
Accueils	Lieu	Nb places	Lieu	Nb places		
Bourg	Joseph-Piller 5	37	Joseph-Piller 5	37		
	Cité St-Justin	23	Cité St-Justin	23		
	<b>Total</b>	<b>60</b>		<b>60</b>		
Pérolles	Arsenaux 21	80	Arsenaux 21	80		
	Arsenaux 37 (CAS, lundi)	15	Mensa Regina Mundi	30		
	<b>Total</b>	<b>95</b>		<b>110</b>		
Auge-Neuveville	Werkhof	60	Werkhof	60		
			Salle Paroisse St-Jean	20		
	<b>Total</b>	<b>60</b>		<b>80</b>		
Schoenberg	Mon-Repos 9A	95	Mon-Repos 9A	95		
			Mon-Repos 9 (CAS)	35		
	<b>Total</b>	<b>95</b>		<b>130</b>		
Vignettaz	Vignettaz A	120	Vignettaz A	120		
			Vignettaz C (salle polyvalente)	30		
	<b>Total</b>	<b>120</b>		<b>150</b>		
Jura	Pavillons	70	Pavillons	70	Pavillons	70
			DOSF (ex-zone pique-nique CO)	70	Jura A (sous-sol et 4 <sup>e</sup> étage)	30
	<b>Total</b>	<b>110</b>		<b>140</b>		<b>100</b>
<b>TOTAL AES</b>		<b>540</b>		<b>670</b>		

### Faisabilité et pertinence d'installer des pavillons provisoires ainsi que l'état d'avancement des prolongations d'autorisation si nécessaire

Le Conseil communal a décidé de demander la prolongation d'autorisation de l'ensemble des pavillons actuels, à savoir sur les sites du Jura, de la Vignettaz, du Bourg et du Schoenberg. Pour la décennie à venir, l'ensemble des pavillons aura une utilité, que ce soit pour les besoins scolaires primaires, secondaires ou pour l'AES. Ces démarches sont en cours par le Service d'urbanisme et d'architecture.

Actuellement, seuls les pavillons du Jura sont utilisés pour les besoins de l'AES. Pour l'heure, la faisabilité d'augmenter le nombre de pavillons pour les besoins de l'AES n'a pas été analysée en détail. Le temps nécessaire à l'installation de pavillons provisoires de qualité, tels que ceux utilisés actuellement en ville de Fribourg, est d'environ trois ans. Ce délai est trop long pour être pertinent en tant que solutions à court terme pour lequel les locations sont privilégiées. Sachant que la demande va augmenter de manière importante ces prochaines années, il convient de planifier dès maintenant des solutions à long terme.

### Mise en place de salles polyvalentes pouvant faire office de réfectoires pour subvenir à la forte demande à midi

Le nombre d'inscriptions est fortement variable selon l'heure de la journée, le jour de la semaine ou l'accueil concerné. Au vu de la demande, une recherche spécifique de locaux pour la seule unité de midi est pertinente. Cette solution a été mise en œuvre dès la rentrée 2023-2024 à la Vignettaz, qui dispose d'une salle polyvalente. Les locaux au CAS Schoenberg ou à la Paroisse Saint-Jean ont des usages multiples et ne sont utilisés par l'AES que sur le temps de midi. Il convient néanmoins de

préciser que l'unité de midi couvre pratiquement deux heures (11.35 heures-13.45 heures) et que les enfants ne peuvent rester assis à une table pendant tout ce temps. Il faut donc un minimum de flexibilité dans l'aménagement et prévoir des locaux qui permettent aussi aux enfants de jouer, de se dépenser ou de se reposer.

### **Opportunité de l'introduction d'un horaire continu où l'école prendrait en charge les enfants jusqu'en fin d'après-midi**

Comme il est fait état dans le cadre du Rapport 2020-DICS-24 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2019-GC-43 Rose-Marie Rodriguez/Stéphane Sudan – Changement d'horaire au cycle d'orientation, il n'existe pas de consensus à l'échelle cantonale sur ce qu'est un horaire continu.

Au primaire, la Ville de Fribourg dispose déjà d'une offre d'AES qui permet pour l'heure de couvrir globalement l'ensemble des besoins. Les parents d'enfants de la 1H à la 8H peuvent donc disposer d'une prise en charge pendant toute la semaine, de 06.30 heures du matin à 18.30 heures.

Elle dispose également d'une offre gratuite d'aide aux devoirs de la 3H à la 8H. De plus, elle offre gratuitement en moyenne 50 cours de sport scolaire facultatif fréquentés par environ 1000 enfants ainsi que plus de 70 ateliers à l'Ecole des p'tit-e-s Artistes.

Pour les élèves du cycle d'orientation, la mise en place d'un tel projet serait théoriquement possible dans le sens où la loi scolaire le permet. A l'heure actuelle, la Ville de Fribourg n'a pas entamé activement des démarches mais analysera les contraintes financières, organisationnelles et infrastructurelles d'une telle mesure dans le cadre des rénovations de ses cycles d'orientation.

Si l'introduction de l'horaire continu présente des avantages pour les enfants qui doivent prendre en compte de longs trajets entre le domicile et l'école à l'heure de midi, la situation en Ville de Fribourg est plus favorable et la plupart des enfants rentrent manger à la maison. Avec l'ouverture du CO de Givisiez et le départ d'un grand nombre d'élèves habitant en dehors du territoire communal, la situation sera de toute manière appelée à évoluer.

### **Etat des lieux des démarches visant à trouver de nouveaux locaux pouvant compléter de manière pérenne l'offre de places existantes**

#### Bourg et Auge-Neuveville

Les accueils du Bourg et de l'Auge-Neuveville au Werkhof présentent les plus hauts taux de fréquentation à la rentrée 2023/2024. Les espaces à disposition à Saint-Justin dans le quartier du Bourg et à la paroisse Saint-Jean à la Neuveville permettent d'absorber la demande actuelle et pourraient suffire à combler les besoins d'une fréquentation de 70%.

#### Pérolles

Des réflexions sont en cours pour trouver des locaux plus proches du site du Botzet. Deux montants figurent au budget 2024 pour des études de faisabilité intégrant la question programmatique liée à un AES.

#### Schoenberg

Une rénovation de plusieurs bâtiments scolaires, ainsi qu'une réflexion sur un nouveau bâtiment, est prévue. La rénovation inclut le besoin d'AES. Dans l'intervalle, un montant a été prévu au budget 2024 dans le but de rechercher des locaux appropriés, pour remplacer et compléter la solution trouvée cette année avec REPER dans les locaux du CAS.

### Vignettaz

Des montants sont prévus en 2024 pour l'étude de solutions. Plusieurs pistes à court, moyen et long terme se présentent et seront analysées. La libération d'une partie du CO de Jolimont permettrait de désengorger l'école de la Vignettaz et par conséquent l'accueil extrascolaire, si tant est qu'un accueil pourrait être construit à proximité de Jolimont. Néanmoins, cette piste n'est envisageable qu'au terme de la rénovation prévue du bâtiment 1970. Une densification du site avait été identifiée dans les résultats du MEP mené pour la construction du bâtiment D et pourrait être réactualisée. Autrement, des locations à proximité du site scolaire sont aussi à étudier.

### Jura

Compte tenu des inscriptions actuellement en hausse et des besoins en rénovation du bâtiment A, une réflexion globale, tenant compte des besoins de l'AES, est en cours afin de répondre à l'augmentation de la demande. Des pistes de location dans les environs du périmètre scolaire sont également à l'étude.

### **Conclusion**

L'AES est en forte croissance et celle-ci devrait continuer. Le Conseil communal table qu'à terme, l'AES devrait atteindre une fréquentation de près de 60% (entre 50 et 70% selon les quartiers). La Ville de Fribourg continuera à répondre dans la mesure du possible au besoin en places d'accueil. Cela implique de créer régulièrement de nouvelles places, d'engager en cours d'année le personnel supplémentaire nécessaire, dont les besoins en formation spécifique vont être de plus en plus importants, et de construire dans quelques années de nouveaux locaux, afin de garder des structures attractives, pour les familles comme pour le personnel.

Face à cet enjeu de société, l'intégration de l'AES dans le Plan directeur des infrastructures scolaires permet d'évaluer en permanence l'évolution des besoins, la situation sur le terrain et d'anticiper tant que faire se peut la tendance à la hausse. Les réflexions menées actuellement sur une méthode prévisionnelle permettant de prendre en compte, non seulement l'évolution démographique, mais surtout les facteurs sociologiques et économiques par quartiers, permettront de mieux appréhender la planification pour répondre aux besoins.

Dorénavant, chaque projet de rénovation, de transformation ou de nouvelle construction scolaire fera l'objet d'une analyse sous l'angle des besoins des familles en matière d'AES.

Le postulat n° 78 est ainsi liquidé.